

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** ChlorGranul O3  
**Code du produit** KWZ 993  
**L'identifiant unique de formulation (UFI)** 7R52-MD59-N810-3MNW

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** - Autres désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.  
Piscine privée: Désinfection de l'eau  
Exclusivement pour la désinfection des piscines privées.  
La substance active n'est pas reconnue dans la norme SIA 385/9.  
Application: dissoudre dans l'eau.  
Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée.

**Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** KWZ Industrie AG  
Ringstrasse 15  
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]  
Telefax +41 44 404 22 99  
Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

Hersteller / Fabricant / Produttore:

3M (Schweiz) GmbH  
Eggstrasse 93, CH-8803 Rüslikon  
Telefon +41 44 724 90 90 / innovation.ch@mmm.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Date d'émission** 25.10.2023  
**Version** 1.1 (Version précédente: 1.0)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335  
Matières solides comburantes, Catégorie 2, H272  
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P501: Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.

**Informations supplémentaires**

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

**Identificateur de produit**

Acide trichloroisocyanurique, No.-CAS 87-90-1, No.-CE 201-782-8

**Emballage**

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

contient des substances actives biocides.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Acide trichloroisocyanurique	100%	Acute Tox. 4 H302 (ATE=406mg/kg bw), Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Ox. Sol. 2 H272, EUH031	No.-CAS: 87-90-1 No.-CE: 201-782-8 No.-Index: 613-031-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction**      Produit sec. Poudre sèche.

**Moyens d'extinction inappropriés**      Eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      Le produit lui-même ne brûle pas. Des oxydants. Peut provoquer un incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**      Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Méthodes particulières d'intervention**      Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**      Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière.

**Pour les secouristes**      Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle B2P2 [EN14387].

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**      Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**      Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas emporter de l'eau

**6.4. Référence à d'autres sections**      Voir chapitre 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'air humide et de l'eau. Ne pas entreposer près des acides. Classe de stockage 5.1 B. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Les composés hypochlorites ou organochlorés comme désinfectants dans l'eau du bain sont inodore. Au contact de l'urée, la chloramine se forme et ainsi se forme l'odeur "typique du chlore". La valeur VME suivante s'applique à la trichloramine (CAS 10025-85-1): 0.3 mg/m <sup>3</sup> (0.06 ppm). Le chlore gazeux peut être libéré au contact de l'acide (voir rubrique 10.3). Pour le chlore gazeux (CAS 7782-50-5), la valeur VME suivante s'applique: 1.5 mg / m <sup>3</sup> (0.5 ppm).
-------------------------------	---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
<b>Protection individuelle</b>	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Appareil respiratoire avec filtre B2P2 [EN14387].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit. Entretien la combustion.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Granuleux.
<b>Couleur</b>	Blanchâtre.
<b>Odeur</b>	Sent en chlore
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	225 - 240 °C

Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n.a.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	225 °C
pH:	2.4 ± 0.3 (1%)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	12 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	2.07
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

---

10.1. Réactivité	Peut aggraver un incendie; comburant.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la formation de poussière. Éviter l'humidité. Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Réagit avec l'eau. Agents réducteurs. Incompatible avec des acides et des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. <b>Acide trichloroisocyanurique (CAS 87-90-1)</b> DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rabbit [IUCLID]) DL50/orale 406 mg/kg. (Rat [RTECS])
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Provoque une irritation du système respiratoire.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Conjonctive) en cas d'inhalation.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Risque de lésions oculaires graves.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

**12.1. Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Acide trichloroisocyanurique (CAS 87-90-1)

LC50/96h/poisson 0.2 mg/l. (Lepomis macrochirus [ECOTOX database])

CE50/48h/daphnie 17 mg/l. (Daphnia magna [ECOTOX database])

**12.2. Persistance et dégradabilité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.4. Mobilité dans le sol** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes** WGK-D: 3 - pollue fortement l'eau classement.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Résidus de produit / produit non utilisé** Ne pas jeter les résidus dans l'égoût. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 13 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

**Emballages contaminés** Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Des paquets vides sont rapportés et réutilisés par le fabricant Code d'élimination des déchets 15 01 10 S.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 2468

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	UN 2468. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADR/RID 5.1+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement O2. Numéro d'identification du danger 50. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E).
<b>IMDG</b>	UN 2468. Nom d'expédition des Nations unies: TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Etiquettes IMDG 5.1+ENV. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. No EMS F-A, S-Q. Polluant marin: Oui.
<b>IATA</b>	UN 2468. Nom d'expédition des Nations unies: Trichloroisocyanuric acid, dry. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Etiquettes IATA 5.1+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 558 (5 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y544 (2.5 kg). Instructions de conditionnement (avion cargo): 562 (25 kg).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 2468. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADN 5.1+ENV. Code de classement O2. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

---

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	CPID-Nr.: 136678-83 Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3. Classe de stockage 5.1 B.
------------------------------------	---

#### **Acide trichloroisocyanurique (CAS 87-90-1)**

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	085 Product type 2, 3, 4, 5, 11 (201-782-8)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([201-782-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>Produit biocide</b>	CHZN1523 Substance(s) active(s): Acide trichloroisocyanurique 100 g/100g

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

<b>Révision</b>	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
<b>Autres informations</b>	<b>Utilisation:</b> Piscine privée: Désinfection de l'eau. <b>Type de préparation:</b> Granules. <b>Caractéristiques:</b> Rapidement soluble. Pour le choc de chlore et le traitement d'entretien. Convient à tous les types d'eau. <b>Dosage :</b> Pour un nouveau remplissage ou de la chloration de choc env. 80 à 100 g pour 10 m <sup>3</sup> d'eau de piscine. Pour une chloration continue env. 35 g / 10 m <sup>3</sup> tous les 3 - 6 jours dans l'eau de. En cas de forte fréquentation des bains et/ou en cas de températures élevées, augmenter les quantités de dosage en conséquence. La sortie du bassin /skimmer doit détecter le chlore libre d'au moins 0,5 mg/l. <b>Application:</b> Diluer dans un récipient en plastique et répartir régulièrement sur la surface de l'eau, recirculation en marche.
<b>Mode d'emploi</b>	Utilisez les biocides avec précaution. Dosage: voir mode d'emploi de produit/etiquette.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.